



**ONU HABITAT Conseil exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. générale  
14 avril 2021

Français  
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Première session de 2021  
En ligne, 7 et 8 avril 2021**

**Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains sur les travaux de sa première  
session de 2021**

**Rapporteur : M. Dragan Županjevac (Serbie)**

**I. Introduction**

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, datée du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et sur le renforcement d'ONU-Habitat.

2. Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19), les deux sessions de 2020 du Conseil exécutif se sont tenues en ligne : la première les 29 juin et 29 juillet 2020, et la seconde du 27 au 29 octobre 2020. Lors de cette dernière session, le Conseil exécutif a décidé, au paragraphe 10 de la décision 2020/6, que sa première session de 2021 se tiendrait les 6 et 7 avril 2021. Toutefois, le Bureau du Conseil exécutif, lors de sa réunion du 11 janvier 2021, a recommandé que la session soit reprogrammée aux 7 et 8 avril 2021, afin qu'elle ne coïncide pas avec Pâques.

**II. Ouverture de la session**

3. La première session de 2021 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte à 9 heures le mercredi 7 avril 2021 par le Président, M. Jafar Barmaki (République islamique d'Iran). Le Président a présenté les modalités de la session en ligne sur la base des recommandations faites par le Bureau du Conseil exécutif. Il a indiqué que l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session.

4. Une minute de silence a été observée en hommage aux personnes récemment décédées, notamment M. John Pombe Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie ; M. Peter Joseph Francis, Haut-Commissaire et Représentant permanent de la Sierra Leone auprès d'ONU-Habitat ; et Mme Tatiana Khabarova, Gestionnaire de programme au bureau d'ONU-Habitat à Moscou.

5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) ; Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat ; Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-HABITAT ; et M. Charles Hinga Mwaura, Secrétaire principal du Ministère kenyan chargé du logement et du développement urbain.

6. Après ces déclarations, une brève vidéo a été projetée montrant le travail de l'ambassadeur de bonne volonté d'ONU-Habitat, le footballeur français, M. Blaise Matuidi.

### III. Questions d'organisation

#### A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021

7. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa première session de 2021 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2021/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/1/Add.1), comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021 ;
  - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2020.
3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, notamment la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique et une proposition relative à l'équilibre géographique et entre les sexes.
5. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la dernière session du Conseil exécutif.
6. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022.
7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus.
8. Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
9. Progrès accomplis par ONU-Habitat dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
10. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail.
11. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
12. Élection du Bureau.
13. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la session.

8. Le Conseil exécutif est convenu de suivre le projet d'organisation des travaux et de calendrier de sa première session de 2021, qui figure à l'annexe de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/1/Add.1). Les projets de décision dont l'examen par le Conseil exécutif avait été recommandé par le Bureau ont été présentés par le Président et distribués sous la forme d'un document de séance.

#### B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2020

9. Le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2020, tenue du 27 au 29 octobre 2020 (HSP/EB.2020/28).

### C. Participation

10. Les représentants des 33 États membres suivants du Conseil exécutif d'ONU Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Sénégal, Serbie, Suède, Turquie.

11. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Botswana, Burkina Faso, Colombie, Érythrée, Émirats arabes unis, Finlande, Ghana, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Malaisie, Maurice, Mozambique, Norvège, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Soudan, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Zambie, Zimbabwe.

12. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine, Union européenne.

13. Les observateurs suivants ont également participé à la session : Saint-Siège.

### IV. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux

14. Présentant ce point, le Président a rappelé que le groupe de travail spécial sur les méthodes de travail avait terminé ses travaux à la fin de la deuxième session de 2020. Il a en outre noté que le Conseil exécutif ne bénéficierait pas d'un exposé du président du groupe de travail spécial sur la politique d'association des parties prenantes, étant donné que le groupe de travail spécial ne s'était pas réuni pour des travaux de fond, conformément au paragraphe 5 de la décision 2020/6 du Conseil exécutif (Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021), dans lequel le Conseil exécutif avait recommandé que le groupe de travail reprenne ses travaux une fois les réunions en présentiel à nouveau possibles. Le Président a rappelé qu'il avait convoqué, le 24 février 2021, une séance d'organisation du groupe de travail spécial sur la politique d'association des parties prenantes, dans le but de désigner un président et un coprésident, ainsi que recommandé par le Bureau lors de sa réunion du 11 janvier 2021, et qu'il avait dû ajourner la séance dû à l'absence de consensus entre les membres du groupe de travail quant à l'interprétation du paragraphe 5 de la décision 2020/6.

15. La présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, Mme Saqlain Syedah (Pakistan), a fait un exposé sur les travaux de ce groupe.

16. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Égypte et États-Unis. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Érythrée, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique.

17. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux) de la décision 2021/4 (Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021). La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

### V. Questions financières, budgétaires et administratives, notamment la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique et une proposition relative à l'équilibre géographique et entre les sexes

18. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur les rapports de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 31 décembre 2020 (HSP/EB.2021/2) ; sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2020 (HSP/EB.2021/2/Add.1) ; sur les activités de mobilisation des ressources, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (HSP/EB.2021/2/Add.2) ; sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2020, y compris la mise à jour des effectifs, la répartition géographique équitable et la parité des sexes (HSP/EB.2021/2/Add.3) ; et sur la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2021/3).

19. La Directrice exécutive a fait une déclaration au sujet des questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat. Les représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant de plus amples détails, y compris sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2020 et une mise à jour au 31 mars 2021 ; le plan d'austérité financière de 2021 ; les

activités de mobilisation des ressources, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources ; l'état des effectifs d'ONU-Habitat et les mesures prises pour améliorer la diversité géographique et la parité des sexes ; et la restructuration d'ONU-Habitat.

20. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Japon, Kenya, Malawi, Portugal, Serbie et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Érythrée, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, et de la Suisse. La Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

21. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/2, sur les questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris les mesures prises pour améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes de l'organisation, et mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

## **VI. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la dernière session du Conseil exécutif**

22. Présentant ce point, la Directrice exécutive a noté qu'aucun rapport n'avait été émis par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat depuis la précédente session du Conseil exécutif.

23. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées.

## **VII. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022**

24. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive concernant le projet de programme de travail et de budget pour l'année 2022 (HSP/EB.2021/4).

25. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et du projet de budget pour 2022. Les représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant de plus amples informations. Une déclaration a également été faite par M. Chandramouli Ramanathan, Contrôleur, Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget au sein du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

26. À l'issue des déclarations et exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Égypte, États-Unis d'Amérique, Pologne et Suède. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Érythrée, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique. La Directrice exécutive, M. Ramanathan et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

27. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022) de la décision 2021/1, sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et du projet de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022 ; la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

## **VIII. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus**

28. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat : point sur le Programme mondial « Future Cities » du Fonds de prospérité, le projet intitulé « Renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 » et le programme de pays pour le Liban » (HSP/EB.2021/5), et sur le rapport concernant la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19 (HSP/EB.2021/INF/2).

29. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les deux rapports. Des représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant des informations supplémentaires sur le Programme mondial « Future Cities » du Fonds de prospérité, le projet intitulé « Renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 », le programme de pays pour le Liban » et la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19.

30. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Égypte, France, Indonésie, Pologne et Suède. Le représentant de la Malaisie a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

31. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat) de la décision 2021/3 (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains et la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020, et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique), et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

## **IX. Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat**

32. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session : résolution 1/1 (Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023) ; résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ; résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) ; et décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) (HSP/EB.2021/6).

33. La Directrice exécutive a fait une déclaration à ce sujet et les représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant de plus amples détails.

34. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Cameroun, Canada et Suède. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

35. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session) de la décision 2021/3 (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations

Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menés par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique), et mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

## **X. Progrès accomplis par ONU-Habitat dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement**

36. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur les rapports de la Directrice exécutive relatif à la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (HSP/EB.2021/7) et sur l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/16/Add.1). Le secrétariat avait également préparé à l'intention du Conseil un court texte regroupant et analysant toutes les informations relatives à l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat, partagé dans un document de séance.

37. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les deux rapports. Les représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant de plus amples informations.

38. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Kenya, Serbie et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Érythrée, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, et de la Finlande. La Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

39. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies), et la partie b) (Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat) de la décision 2021/1 (État d'avancement du projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour l'année 2022 ; mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des politiques).

40. Le Conseil exécutif est convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations sur les différentes options pour l'alignement du processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles sur les cycles de planification d'ONU-Habitat et a recommandé que le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif poursuive ses discussions et lui fasse rapport à ce sujet à sa deuxième session de 2021. Il a été convenu que la Directrice exécutive solliciterait l'avis du Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur la question.

## **XI. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail**

41. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2021/8).

42. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le rapport. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant de plus amples informations, et notamment déclaré qu'aucune allégation d'exploitation et d'atteinte sexuelles n'avait été formulée et qu'aucune enquête n'était en cours à cette date, et qu'un cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail avait été signalé et déféré au Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Parmi les mesures prises par ONU-Habitat figurent la formation et l'élaboration d'un Code de conduite modèle.

43. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, États-Unis d'Amérique et Suède. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

44. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/2 relative aux questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les mesures prises pour améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes de l'organisation, et les mesures pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

## **XII. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat**

45. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2021/9).

46. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le rapport. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant de plus amples informations.

47. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique et Suède. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

48. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/2 relative aux questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les mesures prises pour améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes de l'organisation, et les mesures pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

## **XIII. Élection du Bureau**

49. Conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif a élu les membres de son Bureau qui siégeront, à compter de la clôture de la première session de 2021, pour la période 2021–2022, comme suit :

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Président(e) :       | Pologne  |
| Vice-président(e)s : | Égypte   |
|                      | France   |
|                      | Pakistan |
| Rapporteur(se) :     | Chili    |

50. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/5 relative à l'élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2021-2022. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

51. Conformément aux dispositions convenues lors de la première session du Conseil exécutif en mai 2019 (HSP/EB/1/4), ce dernier a pris note du changement de représentation des États d'Asie-Pacifique dans sa composition, Bahreïn remplaçant l'Indonésie pour les deux dernières années du mandat de quatre ans.

52. Le représentant de l'État membre suivant du Conseil exécutif a fait une déclaration : Indonésie. Des déclarations ont également été faites par les représentants de Bahreïn et d'Oman.

## **XIV. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif**

53. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif) de la décision 2021/4 (Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021). La décision figure dans le document HSP/EB.2021/11.

54. Le Conseil exécutif a convenu que son Bureau donnerait, le moment venu, des indications sur la question de savoir si la prochaine session se tiendra sur deux ou trois jours.

## **XV. Questions diverses**

55. Le représentant de l'État membre suivant du Conseil exécutif a fait une déclaration : République de Corée.

## **XVI. Résultats de la session**

56. Une déclaration a été faite par M. Ahmed Raafat Hanafy, Vice-Président du Conseil exécutif (Égypte), en sa qualité de président des consultations à participation non limitée sur les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif à la présente session.

57. À sa première session de 2020, le Conseil exécutif a adopté les décisions suivantes, qui figurent dans le document HSP/EB.2021/11.

a) Décision 2021/1 : État d'avancement du projet de programme de travail et du projet de budget pour 2022 ; mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles, qui comprend les parties suivantes :

- i) Partie a) : Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022 ;
- ii) Partie b) : Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- iii) Partie c) : Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies ;

b) Décision 2021/2 relative aux questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les mesures prises pour améliorer sa gestion, ses politiques et ses procédures internes, et mesures pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus ;

c) Décision 2021/3 relative à la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et à la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020, et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et la mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus, qui comprend les parties suivantes :

- i) Partie a) : Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session ;
- ii) Partie b) : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;

d) Décision 2021/4 relative aux méthodes de travail du Conseil exécutif et au plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021, qui comprend les parties suivantes :

- i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux ;
- ii) Partie b) : Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif ;

e) Décision 2021/5 : Élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2021-2022.

## **XVII. Clôture de la session**

58. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale. Le représentant de l'État membre suivant du Conseil exécutif a également fait une déclaration : Pologne.

59. À l'issue de cette déclaration, le Président a prononcé la clôture de la session le jeudi 8 avril 2021 à 15 h 10.

---